

Projet d'établissement

Crèche PAMPOLINE

Adresse : 28, rue Olympe de Gouges

Esplanade Sohane BENZIANE

94400 Vitry-sur-Seine

email : contact@creche-vitry.fr

Tel : 01 43 91 02 06

07 66 59 16 08



Crèche Pampoline

Version en date du : 23/06/2026

Nisma YACOUBI – Gestionnaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nisma YACOUBI', with a long horizontal stroke extending to the right.

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées
2. Période de familiarisation
3. Journée type
4. Type de structure et capacité d'accueil
5. Aménagement intérieur
6. Sorties et espace extérieur
7. Compétences professionnelles mobilisées
8. Analyse des pratiques
9. Formation du personnel

III. Projet éducatif

1. L'accueil
2. Le soin
3. L'alimentation
4. Le sommeil
5. Le développement
6. L'autonomie
7. Le bien-être
8. L'éveil artistique et culturel
9. L'égalité entre les filles et les garçons
10. Soutien à la parentalité

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social
2. Contexte démographique
3. Offre en mode d'accueil
4. Besoins en mode d'accueil
5. Accessibilité géographique
6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement
7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux
8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique
9. Organismes extérieurs
10. Développement durable

V. Evaluation de la qualité d'accueil

VI. Annexes

Charte d'accueil du jeune enfant

I. Introduction

Le projet d'établissement de la micro-crèche, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser le développement psychomoteur et l'épanouissement affectif et intellectuel de celui-ci, en faisant du séjour de l'enfant au sein de la structure, une expérience positive sur laquelle il pourra se construire.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. C'est un outil spécifique dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles de la Petite Enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement est un document "vivant" qui sera retravaillé et approfondi régulièrement avec l'équipe et le référent technique. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées

La structure répond aux besoins des familles en accueillant les enfants de manière régulières ou occasionnelles, en temps plein ou à temps partiel, pour un large public d'enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de l'entrée en maternelle.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil dans la structure.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites dans la micro-crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

Le contrat d'accueil couvre l'année scolaire et pourra être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant. Il est important que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ correspondants à leur contrat.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

La structure sera fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances d'Avril et les trois dernières semaines d'août. La micro-crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La structure pourra être fermée un maximum de 8 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

2. Période de familiarisation

Tout enfant qui commence à fréquenter un nouveau milieu de garde vit une transition, il passe d'un milieu connu et sécurisant, son foyer, à un environnement inconnu et imprévisible, son milieu de garde. Pour que l'enfant se sente à son aise au sein de la micro-crèche et pour qu'il vive au mieux la séparation avec ses parents, la période de familiarisation est indispensable.

Elle facilite l'intégration de l'enfant au sein de la structure. C'est une période essentielle pour permettre :

- à l'enfant de faire connaissance avec la micro-crèche, son organisation du temps et des espaces, avec les autres enfants et l'équipe.
- à l'équipe de faire connaissance avec l'enfant et sa famille, d'obtenir des informations sur ses habitudes, ses goûts, son sommeil...
- aux parents de faire connaissance avec la micro-crèche, les autres enfants, leurs familles et le personnel.

Lors des premières rencontres, les parents et l'enfant seront accompagnés afin de leur donner des repères, d'établir une relation de confiance avec la professionnelle présente et avec ce nouvel environnement : présentation de l'équipe, de la structure, des copains, des jouets...etc.

Un rendez-vous sera pris avec la professionnelle de référence (qui accompagnera l'enfant et ses parents au cours de la période de familiarisation) pour convenir avec les parents d'un temps de familiarisation personnalisé et progressif afin de préparer la séparation. Pour les enfants accueillis de façon occasionnelle, ces temps seront plus courts mais privilégiés. Les informations échangées seront

consignées sur une fiche de familiarisation personnelle et assureront ainsi une continuité dans l'accompagnement de l'enfant.

L'adaptation se fait suivant le rythme de l'enfant mais aussi des parents. Ces derniers sont invités à rester le temps qu'ils le souhaitent pendant les premiers jours. La crèche demande aux familles de rester à minima 2 demies journées en section afin qu'ils puissent s'imprégner de l'ambiance de la crèche et de voir comment se déroule la journée.

Quand le parent est présent, c'est ce dernier qui s'occupe de son enfant entouré de la professionnelle qui prendra le relais.

Dès que les parents et l'enfant sont en confiance et se sent prêt à le faire, la période de familiarisation peut prendre fin.

Il est important que l'enfant ait un objet transitionnel à la crèche (doudou, t-shirt avec odeur d'un parent, tétine, etc.). Cet objet permet de créer un lien entre la maison et la crèche, il l'aide lors de la séparation et rassure l'enfant tout au long de la journée. À la crèche, il est à disposition de l'enfant en permanence.

L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter le fonctionnement de la micro-crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir anticipé l'arrivée en pensant la place à l'enfant : mettre son prénom sur le porte manteau, le casier, le cahier de vie...

3. Journée type

8h00	« Prêt pour une bonne journée ? »	Accueil individuel de l'enfant et échange avec le parent (santé, humeur, appétit, envie du moment...).
9h30	« On partage, on apprend, on se fait cocooner »	Activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres ou guidés.
11h30	« A table ! »	Repas pris tous ensemble pour les plus grands ; les bébés mangent selon leur rythme, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun. Repas équilibré avec 4 composantes (pour les plus grands).
12h30	« Dodo »	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement. La durée de la sieste dépend du besoin de chaque enfant.
15h30	« A quoi on joue ? »	Jeux libres pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu.
16h30	« On a faim ! »	Pause goûter en groupe. Les bébés mangent selon leur rythme. Collation équilibrée (laitage, fruits, biscuits...)
17h30	« On se détend, on rêve »	Regroupement pour un temps calme : découverte des livres, lecture de comptines, temps d'échanges et de partages avec les enfants.
18h30	« Ma maman ! Mon papa ! »	Transmission des informations clés et temps forts de la journée.

4. Type de structure et capacité d'accueil

La micro-crèche permet un accueil collectif et individualisé. L'enfant est encadré et accompagné par des professionnels dans un petit groupe à taille humaine.

Une confiance mutuelle parents/professionnels est un fondement nécessaire pour un fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute et le respect des personnes présentes.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil départemental, est de 12 places.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par 1 professionnel pour 3 enfants présents et 2 professionnels au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par deux professionnels minimum à chaque instant. Pour rappel, la réglementation impose un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

5. Aménagement intérieur

La structure comprend un espace d'accueil, un local poussette, un grand lieu de vie, un espace de motricité, un dortoir et un espace sommeil ouvert sur le lieu de vie, une zone de change, un office de remise en température, un bureau de direction, une salle pour le personnel, une buanderie et des locaux techniques.

L'enfant a besoin de repères pour se sécuriser. Le lieu de vie sera pensé de façon à proposer des « espaces dédiés » de jeux bien spécifiques, pouvant être réaménagés en fonction des besoins. Nous trouverons alors un espace moteur, un espace de jeux symboliques (poupée, docteur, marchande...), un espace de manipulation (lego, puzzles...), un espace organisé pour les bébés et un espace détente avec des coussins afin de permettre à l'enfant de se ressourcer dans un petit nid douillet.

Le matin, les professionnels installeront quelques jeux et l'espace détente pour accompagner l'enfant à la séparation.

6. Sorties et espace extérieur

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique et éducatif de l'accompagnement offerts aux enfants. Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour permettre aux enfants de bénéficier des ressources de l'environnement extérieur.

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

La structure dispose d'un parc pour enfant situé à 150m². Les enfants pourront y accéder par petits groupe via une rue piétonne, donc sécurisée. Le parc dispose de structures de motricité de type toboggan et balancelles.

7. Compétences professionnelles mobilisées

- Le gestionnaire

Le Gestionnaire de la structure est une société, SAS PALEM, qui détient deux autres micro-crèches, les crèches POMEL et TOUTINEL, ouvertes respectivement en octobre 2017 et avril 2019. Par le biais de sa Présidente, Madame Nisma YACOUBI, le gestionnaire gère les aspects administratifs et financiers de la structure.

- Le référent technique

Le référent technique est éducateur de jeunes enfants. Il sera chargé du suivi technique de la micro-crèche. Il partagera son temps avec les 2 autres crèches du secteur de Vitry-sur-Seine. À ce titre, il sera garant du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement au quotidien. Il s'assurera que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant.

Il assurera l'encadrement et l'animation de l'équipe. Il proposera des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Il régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Il sera un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, il pourra conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents.

Il sera l'interlocuteur privilégié pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Il pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

- L'équipe éducative

L'équipe est composée de trois professionnels à temps plein, toutes diplômées de la Petite Enfance. Ils proposeront un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnels encadrants seront également là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, l'équipe éducative s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers le référent technique qui est plus spécialisé dans les questions relatives à la petite enfance, la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant ou les différents changements de rythme qui peuvent parfois inquiéter/questionner les parents.

- Le référent santé et accueil inclusif

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Il apporte son concours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant. Il aide à la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI). Il inclut également les parents dans ses actions au sein de l'établissement. Ce professionnel de santé (infirmier) interviendra autant que nécessaire et au minimum 10 heures par an.

- Autres intervenants

La micro-crèche s'appuiera occasionnellement sur des intervenants extérieurs travaillant dans le domaine de la psychologie, de la psychomotricité, du social, du sanitaire, de l'éducatif et du culturel. Ces intervenants seront sollicités par l'équipe de la crèche à différents moments de l'année en fonction des besoins. Leurs présences, en durée comme en fréquence, sont donc très variables.

L'intervention d'un psychologue sera proposée. Sa mission consistera à observer le développement des enfants et à réaliser des temps d'analyse de la pratique. Le but étant de permettre à l'équipe d'améliorer la prise en charge, individuelle comme collective, des enfants.

Un psychomotricien pourrait également être sollicité pour observer le développement moteur des enfants et mettre en place des ateliers de motricité.

Des intervenants musicaux ou sensoriels pourront réaliser des animations afin de permettre un éveil musical et/ou sensoriel des enfants.

- L'accueil d'apprentis et de stagiaires

La micro-crèche sera amenée à accueillir des stagiaires et des apprentis tout au long de l'année. Ces accueils pourront varier de quelques semaines à quelques mois, selon la formation. La structure accueillera uniquement des personnes majeures. L'accueil du stagiaire ou de l'apprenti, est conditionné à un entretien pour connaître ses motivations et son projet.

Un stagiaire et/ou un apprenti, est présent pour apprendre, découvrir, comprendre, observer. Il ne compte pas dans le taux d'encadrement des professionnels.

Accueillir un stagiaire ou un apprenti, c'est s'engager sur sa formation, c'est-à-dire développer ses compétences aux exigences des métiers de nos structures. C'est aussi pour les structures, un moyen de valoriser les particularités et les compétences de ses collaborateurs. Il faut donc que cet accueil et cet accompagnement, soit une volonté collective, car tous les professionnels participent à cette formation.

Le stagiaire devra signer "la charte d'accueil des stagiaires" qui explique clairement le positionnement et l'attitude attendus lors du stage.

Accompagner, former des stagiaires et des apprentis, c'est également donner la possibilité d'aboutir à un emploi, au sein de notre structure.

Les professionnels de la structure seront disponibles et à l'écoute, afin d'accompagner au mieux le stagiaire ou l'apprenti. Il lui sera accordé progressivement plus d'autonomie mais il restera toujours encadré par son tuteur. Celui-ci veillera à sa bonne intégration.

8. Analyse des pratiques

Les gestionnaires de tout établissement d'accueil de jeunes enfants ont l'obligation d'organiser des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe. Les séances d'analyses de la pratique se déroulent hors de la présence des enfants. Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures annuel, dont 2 heures par quadrimestre, soit 3 séances de 2 heures.

Ces séances ont pour objectif de faire travailler les membres de l'équipe sur des situations particulières, permettre la prise de recul, faire évoluer les pratiques professionnelles. L'équipe de professionnels sera amenée à se remettre en question à propos des manières de faire et d'agir. Le but est d'amener à une amélioration progressive de la pratique professionnelle.

Il y a 3 piliers pour que chacun se sente en sécurité dans le groupe et que la parole se libère.

- Les échanges se font avec bienveillance et les professionnels ne doivent pas être dans le jugement.
- Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Le professionnel qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et il n'a pas de lien hiérarchique avec les professionnels.

9. Formation du personnel

L'ensemble de l'équipe bénéficiera de plusieurs journées de formation par an, soit en individuel, soit en collectif.

Les formations individuelles permettront à chaque membre de l'équipe de développer ses compétences sur des thématiques métiers (sommeil, alimentation, aménagement de l'espace, etc.).

Les formations collectives seront organisées lors des 8 jours par an de fermeture exceptionnelle. Les formations suivantes feront l'objet de mise à niveau constante : HACCP, SST, Sensibilisation à la manipulation des extincteurs.

Les professionnels seront également invités à suivre des formations diplômantes longues (Diplôme d'auxiliaire de puériculture par exemple).

III. Projet éducatif

1. L'accueil

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est un moment important et déterminant. En effet, il s'agit d'un moment crucial car les professionnels doivent créer un climat de confiance pour accompagner les enfants et les parents à la séparation. Ce moment peut être anxiogène, mais il peut aussi être vécu positivement dans le cadre d'un accueil individualisé qui prend en compte les besoins de la famille.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant et de faciliter la séparation.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnels se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Les transmissions ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Par ces échanges quotidiens les professionnels pourront apprécier et analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour du développement de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

Lors de l'accueil du matin, le professionnel dédié, se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettra la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Le professionnel écoutera les demandes des parents et décidera, en lien avec le Référent Technique si celles-ci sont compatibles avec la vie en collectivité. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les demandes car nous restons un lieu d'accueil collectif. En outre, nous serons vigilants à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées seront recueillies sur les feuilles de transmissions puis partagées avec les autres professionnels de la crèche. Le professionnel sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au sein du groupe.

- **L'accueil du matin**

L'accueil est un temps d'échange qui permet d'établir une continuité avec la maison et permet de faciliter la séparation. Les transmissions permettent de communiquer les informations nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant (déroulement de la nuit, prise de médicament éventuelle, petit déjeuner, etc.).

Si votre enfant est triste, pleure au moment de votre départ, faites confiance à l'équipe présente, elle saura prendre le relai pour gérer cette situation.

Il est important pour votre enfant de lui dire au revoir et de l'informer sur la personne qui viendra le chercher le soir.

- L'accueil du soir

En fin de journée, les professionnels transmettront les informations concernant l'enfant : les éléments physiologiques de l'enfant (santé, soins, alimentation, change, sommeil) et les éléments concernant les jeux, l'humeur, le plaisir pris par l'enfant, le lien avec ses pairs et les adultes. Il est important que les parents nous perçoivent comme des partenaires, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance.

2. Le soin

- L'hygiène

L'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne. L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant pour le prévenir sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant se déplacera, nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt et d'accord).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnels tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque l'enfant porte encore une couche pendant la journée mais qu'il commence à être demandeur du pot, nous lui proposerons lors des temps de change et resterons à l'écoute de ses demandes. En revanche, nous ne l'installerons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand l'enfant ne porte plus de couches et qu'il en fait la demande, nous l'accompagnerons et l'aiderons à se déshabiller s'il n'y parvient pas seul. Des points de repères seront établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'il devient autonome, l'enfant gèrera ses allées et venues aux toilettes.

Pendant la période d'acquisition de la propreté, des « incidents » sont inévitables. Nous dédramatiserons et mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et nous rassurerons l'enfant.

- L'administration des médicaments

Avant d'administrer des soins ou des traitements médicaux, le professionnel de l'accueil du jeune enfant procèdera aux vérifications suivantes :

1° Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical

2° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux

3° Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant

4° Le professionnel de l'accueil du jeune enfant réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription

5° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fera l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :

1° Le nom de l'enfant

2° La date et l'heure de l'acte

3° Le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament administré et la posologie.

3. L'alimentation

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire est déterminée en premier lieu par les parents, et ensuite par la structure et l'environnement.

Nous ferons appel à la société Elior Petite Enfance pour la composition des menus et la livraison des repas. La livraison se fera quotidiennement la veille pour le lendemain en liaison froide. Les denrées seront immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier, nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant, un allergologue et le Référent santé et accueil inclusif.

Nous accompagnerons les parents dans l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous l'initiative et la responsabilité des parents.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas. C'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter pour que le repas soit un moment apprécié par tous. Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Accompagner les enfants au lavage des mains.
- Faire participer les enfants, les plus grands, pour distribuer les bavoirs, les couverts, etc.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi il nous semble important que ceux-ci puissent boire leurs biberons dans les bras afin de leur assurer une sécurité physique et affective. L'idée étant de créer un lien, une continuité avec sa vie à la maison, nous veillerons à lui proposer une manière de se nourrir avec laquelle il est familiarisé.

En outre, nous veillerons à respecter l'évolution physique de l'enfant en lui proposant, notamment, une manière de s'installer et de manger respectueuse de son développement. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel aura une cuillère pour faire manger l'enfant, mais il proposera également une cuillère à l'enfant, pour que celui-ci puisse essayer de manger seul.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables favorisant l'autonomie et la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants aient la possibilité de goûter tous les aliments, sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour les accompagner au « débarbouillage ».

4. Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant, il favorise une bonne croissance et la récupération physique et psychique. Les professionnels accompagnent chaque enfant à l'endormissement selon ses besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

Notre rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir des informations que les parents nous livreront lors de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître et respecter ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ainsi que des temps calme.
- Surveiller la sieste et accompagner le réveil.
- Noter sur le cahier de transmission les informations pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

5. Le développement

L'espace de vie est aménagé avec des jeux à disposition tout au long de la journée. Au cours de l'année et selon l'évolution du groupe, l'aménagement de l'espace sera amené à évoluer au gré des projets, des besoins des enfants et de leur niveau de développement.

Pour les bébés : Nous proposons un environnement propice à la motricité libre. Des jeux sont à disposition sur les tapis afin de favoriser l'éveil des sens et d'entraîner l'enfant à se mouvoir dans l'espace.

A la crèche nous ne mettons jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis seul, afin de préserver sa physiologie naturelle et son intégrité physique. Nous vous recommandons vivement de

faire de même à la maison afin d'éviter toute frustration. (Exemple : mettre l'enfant assis alors qu'il n'a pas acquis cette position de lui-même).

Pour les moyens et les grands : Des jeux symboliques sont mis à disposition (dinette, poupées, garage, etc.) afin de permettre à l'enfant de développer son imagination.

Des activités sont proposées quotidiennement, en général, le matin. Elles sont déterminées en fonction des besoins des enfants, de l'humeur du jour, et de l'ambiance générale au sein du groupe. (Exemple : Temps calme, peinture, motricité, musique, danse, etc.).

Le travail de la crèche est d'offrir aux enfants un espace où ils peuvent s'essayer à différents jeux relationnels, pour définir une manière acceptable pour tous de vivre ensemble. Les professionnels accompagnent les enfants dans cette étape cruciale de leur développement.

Un enfant en collectivité apprend à communiquer avec ses pairs ou les adultes. Il est difficile pour lui de se faire comprendre quand il n'a pas la parole.

Certains enfants, débordés par leurs émotions, utilisent la morsure, la griffure ou des gestes agressifs. Ceci est du domaine de la pulsion, c'est-à-dire que l'on parle de quelque chose qui ne se maîtrise pas.

Le travail de l'équipe réside dans le fait d'accompagner cette étape chez le jeune enfant en déviant cette pulsion (sur des jeux, des poupées par exemple), en favorisant les petits groupes pour apaiser les tensions.

Les professionnels sont habitués à ces situations. Pourtant, il est impossible d'éradiquer complètement ce phénomène, dans la mesure où ces situations se déroulent extrêmement vite. Dès qu'un enfant est mordu ou griffé, nous le rassurons, le consolons, nous posons des mots sur ce qu'il vient de vivre et traitons sa blessure en y apposant une poche de froid.

L'enfant qui a mordu ou griffé est également accompagné, car souvent, il est aussi surpris que l'enfant qui a été blessé. Le professionnel pose des mots et des interdits, tout ceci avec bienveillance. Un enfant « mordeur » pourra aussi être un enfant « mordu ».

Nous demandons aux parents de prendre du recul sur les morsures et les griffures et de ne pas interpréter ces gestes comme des agressions volontaires. L'identité de l'enfant qui a mordu votre enfant ou qui a été mordu par votre enfant, ne vous sera pas communiquée. En tant que parent, vous devez montrer l'exemple et ne pas faire preuve d'agressivité dans ces situations.

6. L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

- Autonomie par le jeu :

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

- Autonomie au quotidien :

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires et à apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore les gestes. Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leurs assiettes et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective (verbalisation des émotions, parole rassurante et encourageante, outils éducatifs adaptés) et la sécurité physique (jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité). Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Néanmoins, au travers d'étapes majeures dans le développement de l'enfant (manger seul, ne plus avoir de couches...), l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie est sûrement l'une des plus grandes missions des parents et des équipes éducatives.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnels. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer les efforts de l'enfant. L'enfant pourra faire des progrès considérables pendant quelques temps, puis rentrer dans une phase de stagnation, le temps que les progrès réalisés soient acquis, dans son corps et dans sa tête.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent. Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés, durant lesquels les professionnels accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience :

- Les temps de repas seront réfléchis en équipe : autonomie progressive dans la gestion des quantités dans les assiettes, proposition de la « double cuillère » pour apprendre à l'enfant à manger seul avec assistance, responsabilisation (mettre la table, distribuer les serviettes...)
- Des activités d'éveil adaptés aux enfants, et individualisé, l'aideront dans la prise de conscience de son corps
- La responsabilisation de l'enfant le hissera vers la prise d'assurance et d'autonomie dans les gestes du quotidien
- Chaque temps de jeu (libre ou dirigé, psychomoteur ou créatif, symbolique ou de manipulation) peut être propice à l'acquisition de plus d'autonomie.
- Le développement du langage fait également partie de ce processus qu'est l'autonomie. Les chants, les échanges entre enfants, ou entre enfant et professionnel, les histoires iront dans ce sens.

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions.

7. Le bien-être

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent, c'est ce qui constitue le fameux « bain de parole ». La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

A ce titre, nous prenons le temps d'écouter et d'encourager la parole chez le jeune enfant.

En outre, nous souhaitons accompagner la parole avec une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettrons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui, nous le regarderons dans les yeux et nous lui parlerons doucement et calmement.

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et des limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés
- Une communication et une écoute des besoins de chacun
- Un aménagement adapté de la structure pour tous
- Un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettront d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnels.

Cette ambiance sera le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

8. L'éveil artistique et culturel

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des situations variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnels proposeront une diversité d'activités avec un objectif pédagogique, adaptée à chaque stade de leur développement.

Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement de l'enfant, il est important d'ouvrir les champs du possible, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leurs créativité. Pour cela des jeux variés seront proposés.

L'équipe recherchera l'éveil, la découverte et l'expérimentation de l'enfant grâce à divers supports. La sensorialité est un facteur fondamental pour que l'enfant puisse percevoir le monde qui l'entoure, le monde qu'il touche, sent, appréhende, voit.

Des temps d'éveil sensoriel seront proposés autour du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue. Cela pourra être de petits moments partagés, de plus gros projets sur l'année, ou des activités dirigées.

9. L'égalité entre les filles et les garçons

Les professionnels sont sensibilisés, dans leurs pratiques, pour éviter de véhiculer des stéréotypes concernant les filles et les garçons. Une attention particulière sera apportée à la manière d'appeler l'enfant (« mon grand », « ma princesse », etc.), aux jeux qui pourront être utilisés de manière libre par les filles et les garçons, aux jeux symboliques mélangés où les enfants pourront tous se retrouver. Nous penserons et aménagerons le lieu de vie des enfants afin que les jeux quelques soient leurs genres, soit disponible et accessible à tous.

10. Le soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe fort du travail des professionnels de la crèche. L'idée est d'accompagner les parents sans dicter leurs choix et en respectant leurs spécificités culturelles.

La parentalité est un processus qui permet aux adultes de devenir parents. Il s'agit, avant tout, de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Dans notre établissement, le soutien à la parentalité se traduit à travers plusieurs actions :

- Ne pas juger et être capable d'accepter les différences
- Porter une grande attention à l'accueil et à l'écoute des parents
- Le soutien au quotidien lors des échanges et des transmissions
- Les ateliers parents-enfants mis en place régulièrement permettent souvent aux parents de partager une activité et de partager un moment convivial avec les équipes, ce qui nourrit la confiance et facilite le travail de coéducation.
- La crèche peut faire appel à un psychologue pour accompagner les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Le psychologue peut également rencontrer certains parents dans un cadre défini, pour les orienter si besoin.
- Organiser des réunions parents sur des thématiques spécifiques, pour accompagner le parent dans son rôle. (L'alimentation, le sommeil, l'agressivité, les écrans, etc.)
- Faire intervenir différents partenaires lors de réunion parents afin de sensibiliser les familles sur des sujets particuliers

11. L'accompagnement des émotions du jeune enfant :

Un jeune enfant n'a pas l'intention ni la compréhension de faire mal à l'autre. Ces manifestations (griffures, morsures, coups...) peuvent avoir différentes origines. Ces conduites peuvent être la résultante d'une pulsion, d'une excitation positive comme négative. Cela peut être une manière pour l'enfant de se décharger d'une frustration, mais aussi de communiquer avec un autre enfant.

C'est son moyen d'expression. Plus la parole va se développer, moins l'enfant aura besoin de mordre pour s'exprimer ou entrer en communication.

Il a besoin d'attention, c'est pourquoi les professionnelles de la micro-crèche sont vigilantes à répondre aux besoins de chaque enfant, en l'écoutant et en l'accompagnement dans la gestion de ses émotions, frustrations...etc.

Cette phase de « morsures » est temporaire. Elle peut durer quelques jours comme quelques mois. Celle-ci dépend de nombreux facteurs, dont le développement de l'enfant, sa vie à la maison mais aussi, la manière dont il est accompagné durant sa journée à la crèche.

Dans le cas où ce cas de figure surviendrait, les professionnelles sont sensibilisées à la conduite à tenir :

- Consoler l'enfant qui a été mordu ou tapé, lui prodiguer les soins nécessaires tout en mettant des mots sur ses émotions,
- Accompagner l'enfant qui a mordu ou frappé, sans le gronder, l'isoler ou le forcer à dire pardon, mais en lui rappelant les règles de la crèche.

Les professionnelles, de part leur connaissance et leur accompagnement des enfants accueillis, apprennent à anticiper ces gestes et à les éviter le plus possible en décelant les signes précurseurs.

Une posture bienveillante et chaleureuse des professionnelles peut aider l'enfant qui dort à mieux gérer ses émotions et à s'apaiser.

Par ailleurs, les enfants peuvent être regroupés en petits groupes en leur proposant différentes activités pour réduire la survenance de ces situations.

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de mode de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire d'implantation de la micro-crèche.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure sera ouverte à toutes les familles de la ville et des communes aux alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités. Les familles accueillies proviendront de milieux socio-économiques et culturels différents. L'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) sera individualisé et dans le respect de chacun.

2. Contexte démographique

La commune de Vitry-sur-Seine comptait environ 4 190 enfants de moins de 3 ans en 2021, pour une moyenne d'environ 1 400 naissances par an (1 508 en 2019, 1 366 en 2020 et 1 316 en 2021).

(Sources INSEE 2022)

- Evolution des familles avec enfants de moins de 3 ans :

Parmi les 33 247 ménages de la commune ayant des enfants, on comptait :

- 9 682 familles monoparentales soit 29%,
- 23 564 couples avec enfant(s) soit 71%,

Parmi ces ménages, on comptait 4 192 familles avec au moins 1 enfant de moins de 3 ans.

(Sources : INSEE 01/01/2022)

En 2019, sur les 17 569 familles allocataires on comptait :

- 3 439 familles monoparentales (19,6%),
- 6 898 couples avec enfants (39,3%),
- Sur ces 10 337 couples avec enfants, 2 818 sont considérés comme familles nombreuses avec 3 enfants ou plus, soit 27,3%,

En 2019, la ville comptait 17 908 allocataires dont 3 530 familles bénéficiant de l'allocation PAJE pour 3 874 enfants de moins de 3 ans.

- Composition des revenus familiaux :

Sur une population de référence de 15 232 allocataires (hors étudiants et personnes âgées de plus de 65 ans) la répartition familiale des revenus était telle que suit en 2020 :

- 5 645 familles allocataires dont les revenus sont compris entre 0 et 0,75 x le SMIC, soit 37,1%,
- 6 413 familles allocataires dont les revenus sont compris entre 0,75 et 1,5 x le SMIC, soit 42,1%,
- Et 1582 familles allocataires dont les revenus sont supérieurs à 1,5 x le SMIC, soit 10,4%

- Taux d'activité de la commune :

Sur les 25 359 adultes allocataires, la ville comptait 12 737 actifs avec emploi, soit un taux d'activité de 50,2%.

Ces familles actives représentent principalement le potentiel de parents utilisateurs de places en crèche à temps plein.

Parmi les 25 359 adultes allocataires en 2013 on comptait :

- 2 575 actifs au chômage (soit 10,2%) ;
- 8 868 actives inactives (soit 35,9%).

Ces familles représentent principalement le potentiel de parents utilisateurs de places en crèche à temps partiel.

Le contexte familial apparaît donc favorable sur la commune de Vitry-sur-Seine (*Données : sources INSEE 2022 & CAF- 2019*).

3. Offre en mode d'accueil

- Les structures d'accueil Petite Enfance de Vitry-sur-Seine :

En 2022, la ville compte :

- 7 crèches gérées par la Ville,
- 4 crèches gérés par le conseil départemental du Val-de-Marne,
- 1 crèche inter-entreprise,
- 8 micro-crèches privées
- 4 Haltes-garderies.

Crèches Municipales :

- **Crèche multi-accueil du 8-Mai-1945** : 7, avenue du 8-Mai-1945
Capacité d'accueil : 60 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche multi-accueil du Château** : 18, rue du Château
Capacité d'accueil : 60 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche multi-accueil Edouard-Vaillant** : 31/35, rue Edouard-Vaillant
Capacité d'accueil : 60 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche multi-accueil Elsa-Triolet** : 16, rue Elsa-Triolet

Capacité d'accueil : 45 enfants

Horaires : de 7h à 19h

- **Crèche multi-accueil Jules-Lagaisse** : 53, rue Jules-Lagaisse
Capacité d'accueil : 60 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche multi-accueil Olympe-de-Gouges** : 16, rue Elsa-Triolet
Capacité d'accueil : 45 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche multi-accueil Rouget-de-Lisle** : 99bis, av. Rouget-de-Lisle Seine
Capacité d'accueil : 60 enfants
Horaires : de 7h à 19h

Crèches Départementales :

- **Crèche départementale Gérard-Philipe** : 13, rue Gérard-Philipe
Capacité d'accueil : 60 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche départementale des Granges** : chemin des Granges
Capacité d'accueil : 50 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche départementale Lucien-Français** : 5, rue De Burnley
Capacité d'accueil : 70 enfants
Horaires : de 7h à 19h
- **Crèche départementale Paul-Armangot** : 120, rue Paul-Armangot
Capacité d'accueil : 80 enfants
Horaires : de 7h à 19h

Crèche Inter-entreprise :

- **Crèche interentreprise les Gazouillis** : 37, rue de la Concorde
Capacité d'accueil : 36 enfants
Horaires : de 7h30 à 19h

Micro-crèches :

- **La girafe étoilée - Canopus** : 2, bis rue d'Ivry
- **Pomel** : 28, rue Olympe-de-Gouges
- **Toutinel** : 60, rue de Choisy
- **Crèche Rosae** - People & Baby : 6 rue Rosa-Parks
- **Petit Karlito** - People & Baby : 12, avenue Maximilien Robespierre
- **So Groovy** : 64, avenue du Colonel-Fabien

- **Attitude** : 15, avenue du Président-Salvador-Allende
- **Les petits chaperons rouges** : bâtiment C-106/108, avenue Anatole-France

Haltes-Garderies :

- **Halte garderie la Ribambelle** : 41, av. du Colonel-Fabien
Capacité d'accueil : 22 enfants en demi-journée et 12 enfants en journée complète
Horaires : lundi et mercredi de 8h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 18h00
- **Halte garderie la Batelière** : 8, allée du Petit-tonneau
Capacité d'accueil : 20 enfants
Horaires : de 8h30 à 12h30 puis de 14h00 à 18h00
- **Halte garderie l'Escale** : 53, rue Waldeck-Rousseau
Capacité d'accueil : 22 enfants en demi-journée et 12 enfants en journée complète
Horaires : lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 puis de 14h30 à 18h30
Mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 18h30

(Source site de la ville de Vitry-sur-Seine)

Total de places en crèches = 766

Total de places en halte-garderie = 64

- L'accueil individuel par les Assistantes Maternelles agréées :

En 2019, environ 534 places étaient disponibles auprès des 236 assistantes maternelles agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général du Val-de-Marne.

La ville de Vitry-sur-Seine dispose de d'1 relais d'assistantes maternelles et d'un relais mobile qui se déplace dans la ville (3 lieux d'accueil sont mis à disposition), qui ont pour mission de permettre la rencontre entre les parents et les assistantes maternelles agréées afin de garantir un accueil adapté à chaque enfant grâce à un accompagnement personnalisé. La plupart des enfants accueillis habitent la ville.

Toutefois, ce mode de garde est souvent choisi par défaut par les parents ne trouvant pas de places en accueil collectif.

4. Besoins en mode d'accueil

Le taux de couverture représente le rapport entre le nombre total de places d'accueil (collectif et individuel) et le nombre d'enfants de moins de 3 ans.

La commune de Vitry-sur-Seine comptait en 2021 :

- environ 4 190 enfants de moins de 3 ans ;
- 766 places en accueil collectif (type crèches);

- environ 534 places auprès des assistantes maternelles.

Au total il y a environ 1 300 places, tous modes de gardes confondus, pour 4 190 enfants de moins de 3 ans dans la commune.

Dans la commune de Vitry-sur-Seine, le taux de couverture est de 31,02% tous modes de garde confondus et de 18,28% pour les places en crèches.

A titre comparatif, le taux de couverture moyen du département du Val-de-Marne est de l'ordre de 45%.

Compte tenu des besoins en places en crèches et du contexte familiale, l'implantation d'une micro crèche à Vitry-sur-Seine apparaît comme étant très favorable.

5. Accessibilité géographique et information sur la commune

Commune	Vitry-sur-Seine, 95 510 habitants, commune la plus peuplée du département
Département Région	Val-de-Marne Ile-de-France
Situation géographique	La commune de Vitry-sur-Seine est desservie par le RER C avec 2 gares desservies. Elle est également desservie par les 2 lignes de trains Massy-Palaiseau (MONA) et Pont de Rungis-Aéroport d'Orly (ROMI). Les 2 branches du métro ligne 7 desservent le nord et l'ouest de la commune (stations Villejuif-Léo Lagrange et Villejuif-Louis Aragon). La ligne T7 du tramway dessert 2 stations en périphérie de Vitry-sur-Seine. Depuis avril 2021, la ligne T9 du tramway, reliant Paris à Orly, a été inaugurée. Le T9 dessert 4 nouvelles stations à Vitry-sur-Seine. L'autoroute A86, un grand axe autoroutier périphérique parisien dessert la commune, la D5 du nord au sud et à l'ouest la D7 reliant notamment Paris à Orly sont un atout majeur de desserte de la ville. Les transports en commun routiers y sont aussi bien représentés : • Bus 183 entre la Porte de Choisy et l'aéroport d'Orly avec 54 000 voyageurs par jour et 17 millions par an, • Bus 182 entre la Mairie d'Ivry et Choisy-le-Roi traverse la ville du nord au sud, • Et les Bus 172, 180 et 217.
Informations sur les communes proches de notre implantation	A proximité immédiate de Vitry-sur-Seine, il y a 8 communes : - Ivry-sur-Seine = 63 748 habitants - Villejuif = 55 208 habitants

	- Chevilly-Larue = 19 988 habitants - L'Haÿ-les-Roses = 32 071 habitants - Thiais = 30 676 habitants - Choisy-le-Roi = 46 150 habitants - Alfortville= 44 805 habitants Soit une population de 292 646 habitants
Informations sur le bassin d'emplois	Vitry-sur-Seine compte plus 6 626 entreprises privées ou publiques. Cela représente un nombre total de 29 179 salariés. Et de grandes entreprises employant plusieurs milliers de salariés : • Les entrepôts de DHL, FEDEX et SANOFI • Une usine Air Liquide • Une usine de transformation BP • Un centre de recherche SANOFI AVENTIS • 2 centres de traitement des données FREE • Le siège de l'agence d'essais ferroviaires de la SNCF • Le siège du groupe Franprix-Casino • La société City One • Atalian Propreté La ville dispose également d'un centre commercial E.Leclerc drainant de nombreux visiteurs.

6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents seront invités à visiter la crèche ; puis pendant une période de familiarisation, leur présence sera nécessaire auprès de leur enfant. Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la crèche en les informant au moyen de lettres d'informations, de panneaux d'informations, de photos...

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnels ou même entre parents.

Les parents pourront être conviés à des ateliers mis en place par les équipes. Ils pourront réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même coorganiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité.... La liste est longue !). Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue.

Des réunions thématiques de réflexions et d'informations, animées par le référent technique et ou le référent santé, pourront être mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil, l'agressivité de l'enfant, les écrans, etc.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais. Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnels de la petite enfance.

7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux

Nous nous attacherons à ouvrir la structure aux familles bénéficiaires de minima sociaux. 10% de la capacité d'accueil sera réservée en priorité à ces familles, soit au minimum 1 place. La grille tarifaire comprend également un forfait social pour permettre d'accueillir toutes les familles, y compris les plus modestes. Nous accompagnerons ces familles avec bienveillance.

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux seront accueillis au quotidien, sans aucune forme de distinctions.

8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants.

Selon la nature du handicap ou de la maladie, il est important de déterminer les besoins particuliers de l'enfant. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le référent santé de la structure, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que le référent technique.

Le gestionnaire, le référent technique et le référent santé et accueil inclusif veilleront à créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation et à la formation de l'équipe sur la prise en charge d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour favoriser la prise en charge de l'enfant, l'équipe de la crèche pourra se mettre en lien avec les équipes médicales qui suivent l'enfant.

Dans la mesure du possible, 1 place sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

9. Organismes extérieurs

- Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la crèche et le versement d'aide sociale.

- Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

- Crèche Entreprendre

La crèche est adhérente à l'association Crèche Entreprendre. Cette dernière intervient sur demande dans un ensemble de domaine et notamment sur la gestion, l'accompagnement et la formation des équipes, la recherche de fournisseurs et prestataires, etc.

10. Développement durable

La crèche est un lieu de sensibilisation et de prévention précoce, qui a à cœur de transmettre les valeurs du développement durable aux enfants, et donc aux futures générations.

Notre engagement concerne plusieurs points essentiels :

- Les travaux

Nous utilisons des matériaux de construction et d'aménagement intérieur de qualités, écologiques et durables. En utilisant des matériaux de qualités nous limitons les déchets et la surconsommation.

- L'hygiène

La crèche a fait le choix de supprimer l'ensemble de ses produits de nettoyage (hormis les pastilles pour le lave-vaisselle et la lessive pour le linge) au profit d'une solution de lavage écologique, économique et 100% biodégradable. Cette solution est enrichie en biosurfactants (tensioactifs naturels fabriqués par des micros organismes).

La solution obtenue après dilution à des propriétés désinfectante, antibactérienne, antifongique, levuricide, sporicide, biocide et virucide. L'emballage de cette solution est également 100% biodégradable.

Cette solution est inoffensive pour la santé des adultes, des enfants et de l'environnement ce qui permet de supprimer tout impact sur la nature.

- L'alimentation

Dans le cadre de notre programme « anti-gaspi », nous ajustons régulièrement les repas commandés, pour mieux répartir les surplus livrés, dans le temps. Nous avons mis en place des goûters, en fin de semaine, où nous utilisons les produits non consommés et non servis.

Notre prestataire s'attache à nous proposer régulièrement des fruits et légumes de saison. Aussi, il privilégie le circuit court pour certains de ses produits.

Les barquettes utilisées pour conditionner les repas sont estampillées « durable » (fabrication à partir de cellulose 100% biodégradable, la fibre de cellulose utilisée est issue de pins et sapins certifiés FSC). Ces barquettes ne nuisent pas à la sécurité et à la préservation du goût des plats que nous proposons aux enfants.

- Les activités pédagogiques

Les professionnels sollicitent, régulièrement les parents pour rapporter du matériel de récupération. Les professionnels utilisent ces matériaux pour décorer la structure ou proposer des activités ludiques et pédagogiques aux enfants. Au sein de la crèche, nous réutilisons de manière quasi systématique les cartons et bouteilles d'eau pour les réinvestir auprès des enfants lors d'activités ludiques et pédagogiques.

- Le tri

Nous trions nos déchets selon l'organisation mise en place au sein de notre commune.

- Achat de fournitures

Notre fournisseur en jeux et jouets s'engage en faveur de jeux en bois issus de forêts éco-gérées, de jouets fabriqués en matériaux recyclés ou à partir de matières végétales et des jeux fabriqués en France. Environ 22.8% des produits ont au moins un avantage environnemental, et 95% des emballages d'expédition sont recyclables. Concernant la livraison, la crèche a la possibilité de choisir un mode de livraison neutre en carbone.

Nous faisons également appel à une association locale qui collecte, tri, vérifie et nettoie écologiquement les jouets qui ont déjà servis puis revendus en boutique. Ce travail est effectué par des personnes touchées par la précarité et accompagnées socialement et professionnellement vers l'emploi.

Dans le cadre de nos besoins bureautique et pédagogique, nous privilégions l'achat de feuilles recyclées.

V. Evaluation de la qualité d'accueil

- Contexte

Notre établissement place la Charte nationale d'accueil du jeune enfant au cœur de sa démarche qualité en intégrant ses dix principes dans son projet éducatif quotidien. Ce projet d'évaluation vise à mesurer l'adéquation entre nos pratiques réelles et les valeurs de bienveillance, de sécurité affective et d'éveil portées par la charte.

L'objectif est de garantir à chaque enfant un accueil qui respecte son rythme, sa singularité et son besoin d'exploration, tout en luttant activement contre les stéréotypes. Nous cherchons ainsi à créer un cadre éthique partagé par l'ensemble de l'équipe pour assurer une cohérence éducative optimale.

L'évaluation de la qualité s'appuie sur un référentiel d'autodiagnostic interne qui décline les principes de la charte d'accueil du jeune enfant en indicateurs observables et mesurables sur le terrain.

Cette démarche est menée annuellement par l'équipe pluridisciplinaire afin d'analyser la posture professionnelle, l'aménagement des espaces et la qualité du lien avec les familles. Nous accordons une importance particulière à l'observation des enfants pour comprendre comment ils vivent leur accueil et leur sentiment de sécurité. La direction coordonne ces temps d'analyse pour transformer les observations en axes de progrès concrets et partagés par tous.

À l'issue de chaque phase d'évaluation, les résultats sont consolidés dans un rapport de synthèse qui met en lumière les points forts et les marges d'amélioration. Ce document permet de suivre l'évolution de la qualité de l'accueil d'une année sur l'autre et d'ajuster les priorités pédagogiques de la structure. Les conclusions de ce rapport sont partagées avec les parents par une mise en ligne sur le site de la structure, renforçant ainsi la transparence et la co-éducation.

Le suivi rigoureux garantit que les engagements pris dans le projet d'établissement se traduisent par des bénéfices tangibles pour le développement des enfants.

Lorsqu'un écart est identifié entre les principes de la charte et nos pratiques, un plan d'action correctif est immédiatement élaboré et intégré au calendrier opérationnel de l'équipe. Chaque action est rattachée à un principe spécifique, comme le renforcement de l'accès à la culture par exemple, pour en faciliter le suivi.

L'efficacité de ces corrections est systématiquement réévaluée lors du cycle suivant pour valider l'impact positif sur la vie quotidienne de l'établissement.

- Questionnaire d'Évaluation de la Qualité d'Accueil

Pour chaque point, attribuez une note de 1 à 4 selon votre perception de nos pratiques actuelles :

- 1 : Rarement mis en œuvre / À construire.
- 2 : Partiellement mis en œuvre / À consolider.
- 3 : Régulièrement mis en œuvre / Satisfaisant.
- 4 : Systématiquement mis en œuvre / Maîtrisé.

- Analyse et Suivi

Une fois le questionnaire complété, les résultats sont centralisés pour alimenter le projet d'évaluation de la qualité de l'établissement. Ce questionnaire n'est pas un examen, mais un outil de dialogue pour que les adultes soient "bien traités" afin que les enfants soient "bien traités" à leur tour.

Scores de 1 et 2 : Ces points font l'objet d'une discussion prioritaire en réunion d'équipe pour définir des actions correctives immédiates. Scores de 3 et 4 : Ces points sont identifiés comme les piliers de notre projet d'établissement et doivent être maintenus dans la durée.

- **Enquête de satisfaction parents**

En complément de la démarche d'autodiagnostic interne s'appuyant sur les principes de la charte nationale, nous mettons en œuvre chaque année une évaluation rigoureuse de la qualité perçue par les usagers. Cette démarche prend la forme d'une enquête de satisfaction réalisée en fin d'année auprès de l'intégralité des familles pour lesquelles nous accueillons des enfants.

Ce questionnaire est totalement anonyme afin de garantir une expression libre et sincère, visant à mieux connaître les impressions des parents pour améliorer constamment la vie quotidienne au sein de la crèche.

L'enquête se concentre essentiellement sur la perception des familles à travers une série d'indicateurs allant de l'accueil de l'enfant et des parents à la sécurité et au bien-être général. Elle évalue également des critères relationnels et organisationnels précis, tels que la disponibilité, la réactivité et l'amabilité de l'équipe pédagogique comme de la direction de la structure. Les parents sont aussi sollicités pour donner leur avis sur les aspects matériels, incluant la propreté des locaux, la qualité de l'environnement et l'adéquation des rythmes de garde proposés avec leurs besoins réels.

La transparence constitue un pilier de notre projet de qualité, c'est pourquoi l'ensemble des résultats issus de ce questionnaire sont communiqués aux familles de manière publique. Ces données et les tendances qui en découlent sont mises en ligne directement sur le site internet de la crèche à l'issue de la période de consultation annuelle.

Cette publication permet non seulement de témoigner de l'appréciation générale de l'équipe et de l'infrastructure, mais sert aussi de base de réflexion pour co-construire les évolutions futures de notre projet d'établissement.

CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

10 GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ;
- 2- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mes repères.
- 4- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(e)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va même pour les professionnel(e)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces personnes que je construis mon identité.
- 8- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9- Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient également bien traités ? Travailler auprès d'enfants nécessite des temps de réflexion, de documentation et d'échanges entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.